

Situation au 1er février 2024 sur plusieurs SGAMI:

Les 5 points d'indice au 1er janvier : non pris en compte pour des contractuels et fonctionnaires.

Erreur de paie : des salaires inférieurs à 500€ ou excédant 9000€ / agents payés au mauvais grade ou échelon / agents sans rémunération.

SFT & NBI : non considéré depuis plusieurs mois.

GIPA et prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : agents oubliés.

CAPL: non réalisée en 2023.

Abonnement transports publics : défaut de la contribution partielle de l'employeur.

Télétravail: indemnités non versées.

Médico Stat: dossiers en attente depuis environ 40 mois!

Quand les personnels civils de la gendarmerie pourront-ils compter sur une gestion RH saine et respectueuse?

Le SNPC FO Gendarmerie n'a de cesse de le dire, les 33 ETP fournis par la DGGN lors de la création des SGAMI doivent être rendus !!!

NOUS NE LÂCHERONS PAS!

